



N°129

## DOUANE ET PROFESSION

### REAGIR ENSEMBLE POUR UNE DOUANE SOLIDAIRE D'AVENIR

*Cher(e)s Collègues,*

*La fin de l'année 2004 approche à grand pas, le mécontentement des douaniers grandit. De nombreux conflits locaux ont vu le jour au cours du mois de novembre, qu'il s'agisse de la grève du personnel des douanes de Roissy, suite à remise en cause du protocole d'accord de 1982, des stagiaires de l'ENBD mécontents du changement des règles de mutation, des collègues de la DNRED qui dénoncent la réforme en cours concernant le renseignement, des marins des douanes avec le remplacement de VGC par des patrouilleurs et la modification importante de leur régime de travail.*

*Tous ces mouvements témoignent d'un profond malaise au sein de notre corporation. Aussi l'UNSA-Douanes, associée à d'autres organisations syndicales lance une motion-pétition contre la réorganisation des services douaniers en cours et pour restaurer une véritable solidarité douanière. Je souhaite que cette démarche rencontre un franc succès auprès de nos collègues, que la direction générale prenne enfin conscience que les agents vivent très mal les réformes en cours faute d'un dialogue et d'un accompagnement sociaux à la hauteur des profonds changements envisagés.*

*Le mois de novembre a été également un moment important pour notre organisation puisque le Conseil d'Etat a rejeté la demande de reconnaissance de représentativité de l'UNSA afin de rejoindre le club très fermé des cinq confédérations. Néanmoins le Conseil d'Etat a acté la forte progression de l'UNSA ces dernières années. Aussi nous pouvons être certains que si nous continuons sur notre lancée actuelle, l'Etat n'aura d'autre choix que d'accepter l'UNSA comme organisation représentative au niveau national, de toute façon elle entend poursuivre son combat en saisissant la Cour Européenne des Droits de l'Homme de Strasbourg pour entrave à la liberté syndicale.*

*En attendant, il faudra continuer à se battre sur tous les fronts pour faire reconnaître nos idées et nos revendications. L'UNSA-Douanes continuera à revendiquer le statut spécial pour la surveillance avec l'obtention d'une grille de rémunération atypique, le maintien d'un dispositif aéronaval conséquent et un développement de la lutte contre la fraude permettant à nos collègues OPCO et AG de bénéficier d'un maillage territorial national correct en se rapprochant des services de la CCRF. Vous apercevez bien que nos revendications ne sont pas dans le paysage syndical douanier politiquement correctes. Mais nous les assumons puisque nous oeuvrons pour un véritable développement de la douane du FUTUR !*

**Luc DOUMONT**  
Secrétaire général

# LE TESTAMENT DE SARKOZY POUR LE MINEFI

Si les Fédérations des Finances avaient bien prévu de ne pas participer au comité technique paritaire ministériel du 18 octobre dernier, la FDSU (SNUI, SUT, Solidaires Douanes...) en avait profité pour demander une audience au ministre d'Etat le même jour, ce qui leur fut accordé.

Voici les morceaux choisis des propos du ministre d'Etat ou plutôt ses dernières volontés pour le MINEFI.

«doit être le ministère de la performance administrative, parce qu'il est le garant de la bonne utilisation de l'argent des Français et qu'il doit donc naturellement donner l'exemple d'une gestion administrative efficace».

L'objectif est alors de rendre un **meilleur service à moindre coût...** par une organisation administrative **recentrée** et rationalisée.

Les directions d'état-major doivent être peu nombreuses, très cohérentes et très concentrées, pour avoir la meilleure force de frappe.

Il faut faire évoluer nos comportements pour que le ministère ne soit pas **l'empêcheur de faire mais l'accompagnateur du bien faire.**

**Pour la direction générale des Impôts (DGI)** la priorité réside dans la mise en place de l'interlocuteur fiscal unique et dans la simplification des relations avec le contribuable.

**A la comptabilité publique** (CP - Trésor), il faut poursuivre la politique de spécialisation de ses structures territoriales et de rationalisation des petits postes, consolider sa fonction d'interlocuteur privilégié et professionnel des collectivités territoriales, moderniser la fonction comptable et la gestion de la dépense publique, simplifier le recouvrement de l'impôt en le rendant plus automatique.

**A la Douane**, il est impératif de parachever le programme de redéploiement géographique des effectifs de surveillance afin d'avoir **une couverture plus pertinente du territoire**, ... de mettre la carte de l'aéromaritime en cohérence avec l'évolution des missions douanières et celles relevant de l'action de l'Etat en mer.

Enfin, il faut amorcer la réflexion sur l'activité des opérations commerciales et de leur informatique, car **nous avons là des marges de productivités.**

Quant aux agents du MINEFI «les agents du ministère sont compétents, disponibles, loyaux, motivés, bien formés, cela justifie un plan de promotions spécifique.

Dans cinq ans, les B et A formeront 60% de l'ensemble des effectifs.

Il faut dès maintenant engager le plan de promotions 2005 :

- l'accès à l'échelle E5 (ACP2) d'un agent sur deux soit la promotion de tous les agents en 2 ans.

- majoration des promotions de C en B à définir...

La professionnalisation des concours internes sera renforcée, les sujets devront être adaptés aux compétences attendues des candidats.

Il faut également améliorer les conditions de préparations aux concours avec la mise en place d'un soutien pédagogique. Pour l'année prochaine, il y aura un retour dans la zone géographique dont vient le lauréat après une promotion de grade par liste d'aptitude (avancement au choix C en B et B en A).

En 2005, la Douane expérimentera ce droit au retour dans la région de départ pour les lauréats du concours interne de catégorie B.

La prime au mérite est une prime collective de performance. «s'agit d'une **prime collective** et non pas personnelle, ce qui écarte la critique d'individualisation et de rémunération du mérite individuel. Je vous rappelle enfin que cette prime sera versée de façon égale aux membres d'un même service, quel que soit leur grade.

Enfin, je suis particulièrement attaché à ce que la collectivité de travail soit aussi une collectivité de solidarité pour apporter aide et soutien à ceux qui sont confrontés à de graves difficultés, personnelles, familiales ou de santé. La création de pôles sociaux va être étudiée...

Cette intervention du Ministre d'Etat, avant son départ fin novembre du MINEFI, sonne un peu comme son testament sur la conduite de la réforme au sein des Finances. Son successeur respectera-t-il ses dernières volontés au pied de la lettre ? Telle est la question pour l'avenir du MINEFI.

Toutefois, le problème majeur de la réforme engagée est celui de rendre un service public plus performant, plus efficace au moindre coût c'est-à-dire en désinvestissant. Dans le domaine commercial et industriel c'est une ineptie monumentale. Pourquoi ne le serait-ce pas dans la Fonction publique d'Etat ?

C'est encore plus grave pour une administration qui doit être opérationnelle et réactive sur l'ensemble du territoire à tous moments, et qui est de plus en plus étroitement impliquée et imbriquée dans le dispositif de sécurité nationale, européenne et internationale.

Mais pour nos politiques, «Ite missa est». Le testament holographe de Nicolas SARKOZY le confirme parfaitement.

# REFORME DE L'ETAT IMPLIQUE T-ELLE REDUCTION DES EFFECTIFS ?

Est-ce que la réforme de l'Etat passe obligatoirement par une réduction des effectifs ? Est-ce que la modernisation de l'Etat implique automatiquement une diminution des effectifs ? Telle est la question fondamentale : la seule, la vraie, l'essentielle ! Par seul souci de logique comptable, à l'heure des premières épures budgétaires, le ministre d'Etat et le secrétaire d'Etat au Budget envisageaient la suppression de 14000 à 17000 agents publics afin de boucler leur budget 2005. En 2004, Mer et Lambert étaient péniblement parvenus à supprimer 4500 postes, loin de l'ambition du Premier ministre affichant **moins 25000 postes**, en ne remplaçant qu'un départ à la retraite sur deux.

Par peur d'une rentrée sociale chaude, M. RAFFARIN vient pour le budget 2005 de réviser de moitié les suppressions d'emplois publics. 8000 postes de fonctionnaires seraient supprimés en 2005, près du double de l'année précédente.

D'autres gouvernements ont déjà affiché le même volontarisme sur la baisse des emplois publics. Aucun n'est parvenu, selon une enquête INSEE publiée le 22 juillet dernier, à enrayer de façon significative la hausse des effectifs.

En 20 ans, l'emploi public n'a cessé de croître. Entre 1980 et 2001, le nombre d'agents des trois Fonctions publiques (Etat, territoriale et hospitalière) a progressé de 891.000, **plus de 23%**.

Fin 2001, on dénombrait 4,8 M de fonctionnaires représentant le cinquième des emplois en France, dont 2,5 M pour l'Etat, (un emploi public sur deux) premier employeur de France. C'est l'éducation nationale qui concentre les deux tiers de cette croissance des effectifs de l'Etat pendant la période considérée.

Entre 1980 et 2001, la Fonction publique territoriale (43% des 891.000 emplois créés) a connu une hausse de 38%, 28% pour la Fonction publique hospitalière, la Fonction publique d'Etat augmentant à un rythme voisin de celui de la population active (15%).

La réforme de la décentralisation entraînant un transfert de quelques 150.000 fonctionnaires de l'Etat vers les collectivités locales ne fera qu'accentuer cette tendance.

Une enquête interne à l'administration réalisée en décembre 2003 montre que la moitié des agents de l'Etat s'estiment en sous-effectif, 43% se trouvant en nombre suffisant.

La réduction systématique des effectifs relève plus du dogme que de l'analyse des besoins d'un Etat moderne. Des adaptations sont nécessaires, mais il est primordial de leur donner un sens, des objectifs, de fixer les orientations politiques, de chiffrer les besoins d'ici 10 ans, définir les secteurs que la démographie et le développement de nouveaux services rendent nécessaires.

C'est à tout cela que doit servir la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences (GEPEEC). Il est grand temps de s'y atteler. C'est l'unique façon d'engager une véritable et profonde modernisation de l'Etat, et non d'établir comme postulat à toute réforme de l'Etat, la seule réduction des emplois publics.

Une chose est sûre. En 2005, la Douane enregistrera une diminution de 170 emplois (-1 %) portant uniquement sur la branche OP/CO-CI. A qui faut-il dire MERCI ?

## LES AGENTS DES FINANCES SONT ILS ENCORE CAPABLES DE REACTIVITE SOCIALE ?

Le MINEFI a confié à une équipe de chercheurs de l'IRES une étude sur la réactivité sociale des agents des Finances face aux diverses réformes engagées. Leur premier terrain d'enquête a concerné les Douanes et plus particulièrement la direction régionale de DUNKERQUE.

Les douaniers ressentent un profond malaise depuis 1993 avec le GMI qui reste vécu comme un traumatisme collectif ouvrant la porte à une décade de dilution des missions douanières. Croire que la Douane, en l'état actuel, peut assumer toutes ses missions sur tous les fronts est une pure fantaisie technocratique et relève tout simplement du mythe et de l'utopie.

Les syndicats ont un sentiment d'impuissance sur leurs possibilités d'infléchir ou de modifier les réformes administratives décrétées du sommet du MINEFI.

Aussi le constat provisoire de cette mission est que la réforme passe pour l'instant. «se peut qu'elle passe pour de bon au final, **mais il peut aussi se passer autre chose...**

Elle passe aujourd'hui au sens où elle ne produit aucun conflit social d'ampleur, ni local, ni généralisé comme celui desur la bonification retraite ou en 2000 sur le rejet du plan AUVIGNE.

Elle bénéficie de l'effet démobilisateur du conflit des retraites du printemps 2003 dans lequel les douaniers ont pris une part active sans aucun résultat. Elle passe aussi dans la mesure où, pour l'instant, la vie quotidienne des agents n'est guère bousculée par des changements».

L'administration des Douanes profite de cette passivité des agents, de leur manque de combativité sociale en chargeant la barque avec une multitude de mesures de régression sociale : limitation du droit de grève, trentième indivisible, tentative d'introduction de dispositifs d'alarme sociale, travail de nuit et les week-ends pour les agents de statut sédentaire, rémunération au mérite, augmentation considérable de la charge de travail, baisse continue des effectifs, restructurations incessantes de tous les services etc...

Et pour l'instant tout semble passer, mieux qu'une lettre à la Poste. Mais attention l'UNSA-Douanes prévient gentiment les gestionnaires des ressources humaines, à trop vouloir faire bouillir la marmite sans soupape de sécurité l'on prend le risque de la faire éclater. Il est périlleux de se livrer à ce petit jeu. A trop jouer avec le feu, l'on risque de se brûler ! La DG est persuadée que les syndicats et les douaniers sont dans l'incapacité d'organiser un mouvement de contestation générale, et elle en profite à tout va. Selon elle, il n'y aura jamais plus d'action comme en 2002. Qui a dit que nul n'est prophète dans son pays ?

## EVALUATION ET NOTATION NE FONT QU'UN

Comme vous l'avait laissé entendre l'UNSA-Douanes dans ses deux derniers numéros de Douane et Profession (DP n°127 et 128), l'entretien d'évaluation établi par le premier notateur fixant la note indicative pour le notateur final ne peut plus être juridiquement considéré comme un simple acte préparatoire dissocié de la notation et ne pouvant, selon la jurisprudence administrative, faire l'objet d'un recours contentieux.

Ceci fut confirmé par le ministre d'Etat en personne dans son discours d'ouverture au CTPM du 15 juin dernier :

«'ajoute que tous les éléments - je dis bien tous —concourant à l'ensemble de la procédure doivent pouvoir être contestés par l'agent devant la commission paritaire compétente». (DP n°128 nouvelle notation, du nouveau). Conformément à cet engagement, M. Nicolas SARKOZY, avant de quitter le MINEFI, vient de proposer une nouvelle rédaction de l'article 1.5 de la circulaire d'application de l'arrêté du 21 janvier 2004 relatif aux conditions générales d'évaluation et de notation des fonctionnaires du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie.

### 1.5 les voies de recours

*«'agissant d'un document concourant à la procédure de notation, tous les éléments figurant dans le compte-rendu de l'entretien d'évaluation sont susceptibles d'être contestés par un agent devant la commission paritaire compétente, dès lors que cet agent introduit un recours contre la notation.*

*La commission administrative paritaire compétente peut, dans l'avis émis, demander que les éléments du compte-rendu de l'entretien d'évaluation soient modifiés».*

Ceci laisse présager une multitude de recours en notation et des CAP «marathon» à l'avenir. Ainsi l'administration s'apercevra qu'elle a monté une véritable usine à gaz en matière de notation, gabegie colossale de temps, d'énergie, de compétences et d'hommes !

Un système d'évaluation transparent et professionnel au sein de la Fonction publique, ce n'est, hélas, pas pour demain ! Même si pour l'Etat, reconnaître et rétribuer la performance devient une absolue nécessité aujourd'hui, s'il veut se convertir à une véritable culture de responsabilités et de résultats.

## Nouvelles Pêle Mêle

### HOTEL CAMBACERES A VENDRE



Eh ! Bien nos craintes Le nouveau ministre de l'Economie des Finances, et de l'Industrie souhaite faire rentrer des espèces sonnantes et trébuchantes dans les caisses de l'Etat. Après avoir eu l'idée lumineuse de vendre 10 tonnes d'or de la Banque de France, il a décidé de privatiser des hôtels particuliers parisiens abritant des administrations vu les prix vertigineux atteints par l'immobilier. C'est ainsi qu'il a décidé de mettre en vente rue du Bac les bâtiments de l'ENA transférée à Strasbourg pour la modique somme de 1,5 milliards d'euros.

De là à songer au non moins fameux hôtel Cambacères, où se tenait le service des Pensions avant son transfert à Nantes, puis ceux de la direction générale des Douanes et Droits Indirects suite à leur départ de la rue de Rivoli pour la création du grand Louvre et au déménagement du ministère de l'Economie et des Finances à Bercy, il n'y a qu'un tout petit pas que Nicolas SARKOZY, bouillant et impulsif ministre d'Etat, a osé franchir allègrement sans la moindre hésitation.

Eh bien nos craintes se sont révélées fondées. C'est officiel, l'hôtel Cambacérès est à vendre ! Après avoir entendu cette étonnante nouvelle sur les ondes, l'UNSA-Douanes en a informé la direction générale qui ignorait tout. **Ceci dénote immédiatement en quelle estime est tenu notre Directeur Général par Bercy !**

Le déménagement des services centraux serait prévu fin 2006 – début 2007. La direction générale sera-t-elle, une fois de plus, la première à faire les frais de l'expérimentation d'une décentralisation (c'est à la mode) des services centraux ?

Le gouvernement a prévu de dégager 500 millions d'euros de recettes dans son budget 2004 grâce à des ventes immobilières. Une mission interministérielle chargée de ces cessions vient d'être créée. Nicolas SARKOZY a présenté au Conseil des ministres une ordonnance visant à faire passer du domaine public au domaine privé des immeubles de l'Etat, même si des fonctionnaires y travaillent. C'est désormais possible depuis une ordonnance du 19 août, ainsi que de recourir à d'autres formes de vente plus lucratives que l'adjudication.

C'est officiel depuis le 5 novembre l'hôtel particulier, rue de Montalembert ainsi que l'immeuble sis rue de la Tour des Dames sont à vendre. Le relogement ne s'effectuera pas à Nevers comme certains pouvaient le redouter, mais de l'autre côté du périphérique parisien à Montreuil (Seine-St-Denis 93).

Il s'agira d'un bâtiment neuf de 5 étages, d'une surface utile de 17000 m2 dont les travaux devraient durer 1 an et demi. L'installation de la direction générale des Douanes dans ces nouveaux locaux devrait intervenir à la mi 2007, si les délais de construction sont respectés.

## LES GIR NE SONT PAS ILLEGAUX !

Les groupes d'intervention régionaux (GIR) qui associent policiers, gendarmes et agents des finances pour lutter contre l'économie souterraine sont légaux. Ainsi en a décidé le Conseil d'Etat le 9 février dernier en rejetant la requête du syndicat de la magistrature et de la Fédération CGT Police demandant l'annulation de la circulaire interministérielle du 22 mai 2002, relative à la mise en place des GIR.

Selon le conseil d'Etat, les GIR **«constituent pas une nouvelle catégorie de services ou d'unités, mais bien ceux déjà existants dans lesquels des officiers et agents de police judiciaire exercent leurs fonctions habituelles»**.

L'UNSA-Douanes préférerait un groupement d'agents des Finances (Impôts, Trésor, Douanes, CCRF....) au sein du MINEFI, véritable cellule de police financière, prémices d'une grande Garde des Finances !

## LA CHASSE AU GASPI DANS LA FONCTION PUBLIQUE



Dans des périodes budgétaires très difficiles, la Fonction publique par l'intermédiaire de son ministre se lance à la chasse au gaspillage dans les administrations.

Renaud DUTREIL veut lancer une charte anti-gaspillage pour les fonctionnaires. Il serait même prêt à distribuer des pavillons vert, rouge ou noir aux administrations et services publics en fonction de leur propension à réaliser des économies.

Le ministre de la Fonction publique serait désireux à la rentrée de modifier le statut général des fonctionnaires concernant leurs droits et obligations, pour y faire figurer le respect de l'environnement par les agents publics. Affaire à suivre....

Bref bientôt, le drapeau noir risque de flotter sur la marmite, plutôt le chaudron Fonction publique.

## UN CODE DE CONTRÔLE DES FRONTIERES EUROPEENNES ?

Le 26 mai dernier, la Commission Européenne a proposé un code consolidé pour le contrôle des frontières de l'Union Européenne réglementant le franchissement des frontières intérieures et extérieures.

Elle souhaite transposer dans un règlement unique les règles prise dans le cadre de la coopération intergouvernementale Schengen. Cette proposition devra être adoptée par le Conseil des ministres de l'Union Européenne.



## NOMBRE DE SUICIDES EN DOUANE

Suite à l'événement dramatique d'Orly cette année, plusieurs organisations syndicales avaient demandé à l'administration de leur communiquer les statistiques sur le nombre de suicides d'agent des douanes.

La direction générale vient de transmettre ces informations sur les dix dernières années. De 1995 à 2004, la douane a eu à déplorer le suicide de 46 agents dont 8 femmes (près de 17,5%). C'est à l'année 2001 que revient le triste record du plus grand nombre de suicides (8 dont 1 femme). Ce que les statistiques ne disent pas, c'est à quelle branche d'activité appartiennent ces agents. Mais pour l'UNSA-Douanes il n'y a pas de doute possible c'est une majorité d'agents de la surveillance qui mettent fin à leur existence.

Est-ce dû au stress de leur travail, à la dangerosité du métier, à sa pénibilité ou encore parce que leur arme de service leur permet un passage à l'acte plus facile ? Bien malin qui peut le dire ?

## MISSION « SECURITE »

Avec l'expérimentation de la LOLF et la double présentation du budget 2005, il est prévu dans le projet annuel de performance (PAP) de la mission sécurité une enveloppe globale de 14,2 milliards d'euros partagée à hauteur de 7,9 Md d'euros pour la Police et de 6,3 Md d'euros pour la gendarmerie.

Le programme fixé à la police nationale a pour finalité l'amélioration de la sécurité des français en luttant contre toutes les formes de délinquance, celui de la gendarmerie est axé sur la sûreté publique et le maintien de l'ordre et l'exécution des lois.



## VERSEMENT DES PRESTATIONS FAMILIALES POUR LES FONCTIONNAIRES PAR LES CAISSES D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF)

A compter du 1er janvier 2005, tous les agents titulaires et contractuels de droit public à l'exception du personnel des DOM-TOM se verront verser l'ensemble des prestations familiales par leurs caisses d'allocations familiales.

Seules les prestations d'action sociale et le supplément familial de traitement continueront à relever de l'Etat.

## PAIEMENT DU REGIME INDEMNITAIRE GENERAL

A Compter du 1er janvier 2005, afin de faciliter la mise en œuvre de la LOLF et du régime additionnel de retraite, l'administration a décidé de mensualiser la totalité du régime indemnitaire général.

Dès lors les agents percevront chaque mois 1/12ème des barèmes annuels applicables pour l'indemnité d'administration et de technicité (IAT) ou encore l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (IFTS) indemnités du 1er niveau, celle de rendement 2ème niveau et l'allocation complémentaire de fonctions (ACF 3ème niveau).

## ACTION SOCIALE FONCTION PUBLIQUE EN PERIL

Les 7 fédérations de fonctionnaires ont quitté la séance du comité interministériel du 6 octobre dernier en estimant que le projet de loi de Finances (PLF 2005) sur l'action sociale de l'Etat pour ses agents constituait une **catastrophe historique** !

## CALENDRIER DE LA PAYE 2005

JANVIER	27/01	MAI	27/05	SEPTEMBRE	27/09
FEVRIER	24/02	JUIN	28/06	OCTOBRE	28/10
MARS	29/03	JUILLET	27/07	NOVEMBRE	28/11

AVRIL	27/04	AOUT	29/08	DECEMBRE	22/12
-------	-------	------	-------	----------	-------

## MEDIATEUR DU MINEFI SUR LE WEB

Les usagers peuvent désormais s'adresser au médiateur du MINEFI. M. Emmanuel CONSTANS, par un formulaire électronique mis en ligne sur le site du Ministère :

[www.minefi.gouv.fr](http://www.minefi.gouv.fr)

Sa compétence recouvre tous les litiges concernant les relations entre les usagers (particuliers, entreprises, associations ou collectivités publiques) et l'ensemble des services des Finances. Cette saisine doit s'effectuer après un rejet total ou partiel de toute démarche auprès d'un service du ministère.

Depuis sa mise en place en mai 2002, il a traité 5500 demandes de médiation portant essentiellement sur les Impôts et les Douanes, ainsi que la concurrence et consommation (CCRF).

### LE CODE DES DOUANES APPLICABLE DANS LES TOM



Le ministre d'outre mer a présenté une ordonnance relative à l'actualisation et à l'adaptation des codes douaniers locaux applicables en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française, dans les Iles Wallis et Futuna, à St Pierre et Miquelon et à Mayotte.

Elle étend à ces collectivités territoriales des dispositions douanières en vigueur en métropole, relatives aux conditions d'exercice des contrôles, au droit de communication et aux sanctions encourues en cas d'infraction, afin de rendre plus homogène l'exercice des compétences de l'Etat.

### LES BONS MOTS DE RENAUD DUTREIL MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

« Les retraités de la Fonction publique ne rendent plus de service à la Nation mais continuent de peser très lourdement sur le budget. La pension d'un retraité c'est presque 75% du coût d'un fonctionnaire actif.

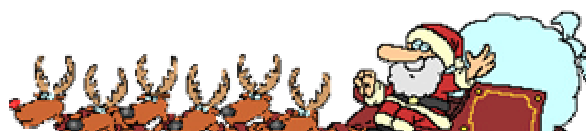
Le grand problème de l'Etat, c'est la rigidité de sa main d'œuvre. Pour faire passer un fonctionnaire du premier au second étage de la place Beauvau, il faut au minimum un an. Non pas à cause de l'escalier mais des corps. Il y en a 1400 dont 500 sont morts. Je vais les remplacer par cinq filières professionnelles qui permettront la mobilité des ressources humaines : **éducation, administration générale, économie et finances, sécurité sanitaire et sociale.**

Si l'on ne fait pas cela, la réforme de l'Etat est impossible».

«on garantit le pouvoir d'achat des fonctionnaires et on baisse les effectifs, soit on conserve le même niveau d'effectifs et on met en péril le pouvoir d'achat. Nous avons choisi de protéger le pouvoir d'achat et de réduire les effectifs lorsque cela ne nuit pas à la qualité du service rendu par l'Etat.

D'ici 2015, il nous faut limiter les recrutements à 40.000 agents par an. Comme il y aura en moyenne 80.000 départs à la retraite chaque année, cela devrait nous conduire à abaisser les effectifs de la Fonction publique d'environ 350.000 pour revenir au niveau des années 80, avant la décentralisation».

Si notre cher ministre voulait souhaiter beaucoup de bonheur à sa réforme de l'Etat pour 2005, il s'y prend de la pire des façons !





**à l'Année**

**lecteurs**

**Bonnes**

**de Noël  
et de fin**

**à tous nos fidèles**